

DEC192430INC

Décision portant nomination de M. Dominique BONNET et de Mme Mihaela GULEA aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) et nommant M. Didier Rognan directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Dominique BONNET, DR2 au CNRS et Mme Mihaela GULEA, DR2 au CNRS sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DE191727DR10

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain HERNANDEZ, assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130610DR10 du 28 février 2013 portant nomination de M. Alain HERNANDEZ aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Alain HERNANDEZ, dans l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST), à compter du 12 juin 2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 juin 2019

Le directeur de l'unité
Frédéric MASSON

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Strasbourg

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



DE191727DR10

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain HERNANDEZ, assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST)**LE DIRECTEUR**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130610DR10 du 28 février 2013 portant nomination de M. Alain HERNANDEZ aux fonctions d'AP ;

DECIDE :**Article 1^{er} :**

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Alain HERNANDEZ, dans l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST), à compter du 12 juin 2019.

Article 2 :

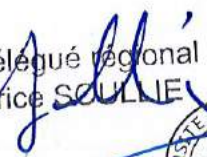
La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.


Fait à Strasbourg, le 26 juin 2019

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Strasbourg


Le directeur de l'unité
Frédéric MASSON


Le délégué régional
Patrice SOULLIE


Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devez utiliser le vocable "ACMO"